



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

19 décembre 2019

PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD SUR LES ADPIC FAIT À GENÈVE LE 6 DÉCEMBRE 2005

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, le 12 décembre 2019, le **Burundi** a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC fait à Genève le 6 décembre 2005 (le "Protocole").

Conformément à son paragraphe 4, le Protocole est entré en vigueur à l'égard du Burundi le **12 décembre 2019**.

La présente notification vous est remise conformément au paragraphe 5 du Protocole.

Roberto Azevêdo
Directeur général

19-8791

WT/Let/1455